

DELIBERATION

Session ordinaire du 23 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 23 mars à 20h00, Le Conseil Municipal de la commune de **MASQUIERES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Thierry BOUQUET**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2021

Présents : BOUQUET Thierry - REY Michel - BUZARE Catherine - MONTANGON Myriam - MOLINIE Anthony - VAN SLOOTEN Johan - LURIAU Thierry - VEYSSIERE Reyne - DE KEYSER Frédéric

Absents :

Excusés : M. VAN STRYDONCK Kris

Secrétaire : Mme MONTANGON Myriam

Procurations de : M. VAN STRYDONCK Kris donnée à M. VAN SLOOTEN Johan

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Vote Compte administratif 2020 – COMMUNE et Gîtes communaux - Compte de gestion – Affectation du résultat,
- 2 - Vallon de la vergnotte : procédure tribunal administratif de Bordeaux,
- 3 - Taux taxes locales 2021,
- 4 - Adressage :
 - 4.1 - Devis SIGNAUX GIROD,
 - 4.2 - Devis pose des panneaux,
 - 4.3 - Convention participation financière de FUMEL Vallée du Lot
- 5 - Voirie de la Loubatière : Devis,
- 6 - Chemins ruraux : travaux d'épaveuse

Questions diverses

Début de séance :

Signature du dernier compte rendu.

7. 1 - FINANCES LOCALES / 190-2021

1 – 1 - Vote du compte administratif Communal 2020 :

Monsieur le Maire demande à statuer sur le compte administratif COMMUNAL 2020 comme suit :

Commune		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	Réalisé :	25 140,06 €
	Reste à réaliser :	11 236,00 €
Recettes	Réalisé :	19 490,19 €
	Reste à réaliser :	8 399,00 €
Fonctionnement		
Dépenses	Réalisé :	113 460,98 €
Recettes	Réalisé :	144 648,91 €
Résultats de clôture de l'exercice 2019		
Investissement		- 5 649,87 €
Fonctionnement		+ 31 187,93 €
Résultat global 2020		+ 25 538,06 €

Le maire s'étant retiré le conseil municipal à :

9 voix POUR approuve le compte administratif 2020 communal.

7. 1 - FINANCES LOCALES / 190-2021

1 – 2 Affectation des résultats communal 2020 :

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence du Maire, après avoir pris connaissance des éléments financiers du Compte Administratif de l'exercice 2020

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- Considérant que le compte administratif 2020 fait apparaître

COMMUNE	
Un excédent de fonctionnement de 2020 de	10 490,86 €
Un excédent reporté année 2019 de	20 697,07 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	31 187,93 €
Un déficit d'investissement de	5 649,87 €
Un déficit des restes à réaliser de	2 837,00 €
Un besoin de financement de	8 486,87 €
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31.12.2020 : excédent	31 187,93 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	8 486,87 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	22 701,06 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	5 649,87 €

Approuve l'affectation du résultat 2020, à 10 voix POUR.

7. 1 - FINANCES LOCALES / 190-2021

1- 3 Vote du compte de gestion communal 2020 :

Mr le Maire expose aux conseillers que le compte de gestion est établi par le percepteur de FUMEL du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2020, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

A 10 voix POUR le compte de gestion communal 2020 est approuvé.

7. 1 - FINANCES LOCALES / 191-2021

1 – 4 - Vote du compte administratif des Gîtes communaux 2020 :

Monsieur le Maire demande à statuer sur le compte administratif 2020 du budget des gîtes communaux, comme suit :

<u>Gîtes</u>		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	Réalisé :	550,00 €
	Reste à réaliser :	550,00 €
Recettes	Réalisé :	1 100,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Réalisé :	9 508,53 €
Recettes	Réalisé :	19 977,37 €
Résultats de clôture de l'exercice		
Investissement		+ 550,00 €
Fonctionnement		+ 10 468,84 €
Résultat global excédent		+ 11 018,84 €

**Le maire s'étant retiré le conseil municipal à :
9 voix POUR approuve le compte administratif 2020 des gîtes communaux.**

7. 1 - FINANCES LOCALES / 191-2021

1 – 5 - Affectation des résultats des Gîtes communaux 2020 :

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence du Maire, après avoir pris connaissance des éléments financiers du Compte Administratif de l'exercice 2020

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

COMMUNE	
Un excédent de fonctionnement de 2020 de	3 271,47 €
Un excédent reporté année 2019 de	7 197,37 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	10 468,84 €
Un excédent d'investissement de	550,00 €
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31.12.2020 : excédent	10 468,84 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	10 468,84 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	550,00 €

Approuve l'affectation du résultat 2020 des gîtes communaux, à 10 voix POUR.

7. 1 - FINANCES LOCALES / 191-2021

1- 6 Vote du compte de gestion des Gîtes communaux 2020 :

Mr le Maire expose aux conseillers que le compte de gestion est établi par le percepteur de FUMEL du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion des gîtes communaux est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif des gîtes communaux 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion des gîtes communaux 2020, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

A 10 voix POUR le compte de gestion des gîtes communaux 2020 est approuvé.

2 - Vallon de la Vergnotte : procédure au tribunal administratif de Bordeaux :

Monsieur le Maire présente aux conseillers la requête déposée auprès du Tribunal Administratif de BORDEAUX par l'association CPIE ARPE 47 contre la Commune de MASQUIERES.

La Commune sera défendue par Maître Damien SIMON – Cabinet SEBAN – BORDEAUX.

3 - Taux taxes locales 2021 :

Une discussion s'engage pour une éventuelle augmentation des taux à hauteur de 1,5 point voir 2 points.

Une simulation sera demandée à la trésorerie de FUMEL dès réception en mairie de l'état 1259. La décision sera arrêtée au prochain conseil municipal pour le vote du Budget 2021.

7.1 – DECISIONS BUDGETAIRES / 192-2021

4.1 – ADRESSAGE : Devis pour l'achat des panneaux de route, plaques de maison et devis pour la pose :

Monsieur le Maire rappelle, dans le cadre de l'adressage, l'adhésion de la commune au groupement de commande de FUMEL Vallée du LOT et le choix du prestataire SIGNAUX GIROD suite au marché public de fournitures.

Monsieur Le Maire présente le nouveau devis suite à de nouvelles mises à jour en mairie :

Commande des panneaux de route et plaques de maison :

Sté SIGNAUX GIROD – 881 route des Fontaines – 39400 BELLEFONTAINE –
montant : 4.252,58 € H.T - soit 5.103,10 € TTC,

Pose des panneaux de route :

Sté BHC TP – BOURSINHAC – Chaussard - 47370 TOURNON D'AGENAIS –
montant : 2.048,00 € H.T soit 2.457,60 € TTC.

le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de retenir les devis présentés,
- Décide de porter la dépense en section d'investissement du budget 2020 à l'article 2158 opé 521,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.6 – CONTRIBUTION BUDGETAIRE / 193-2021

4.2 – ADRESSAGE : Participation financière de FUMEL Vallée du Lot pour la fourniture des des panneaux de rue :

Monsieur le Maire rappelle, dans le cadre de l'adressage, l'adhésion de la commune au groupement de commande de FUMEL Vallée du LOT.

Il précise qu'une participation financière de Fumel Vallée du Lot - en vertu de la délibération n° 2020^E-136-ST du conseil communautaire du 10 décembre 2020 - s'adresse aux communes ayant adhéré à ce groupement de commande lancé le 13.12.2019.

Cette participation se fera à hauteur de 10% du montant HT de la facture de l'entreprise retenue SIGNAUX GIROD, mandataire du marché passé pour la fourniture de panneaux et plaques de rue.

A ce titre il convient de délibérer pour accepter la convention proposée, relative aux conditions de versement de cette participation,

le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte les termes de la convention relative à la participation financière de Fumel Vallée du Lot,
- Décide de porter cette recette en section d'investissement du budget 2021 à l'article 1328 opé 521,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

1.3 – COMMANDE PUBLIQUE / 194-2021

5 - Voirie 2021 : devis pour "La Loubatière" :

Monsieur le maire rappelle les devis reçus en mairie pour la réfection du chemin de "La Loubatière".

Il précise que ce chemin se décompose en deux parties, l'une très dégradée de 330 m2 et l'autre en revêtement calcaire de 870 m2 à rénover.

2 Devis :

Sté JI BOTTACIN – 47500 CONDEZAYGUES

1– partie très dégradée : travaux revêtement bicouche sur 330 m2, pour un montant de 4.758,00 € H.T,

2 - partie revêtement calcaire à rénover : travaux mise en œuvre calcaire, pour un montant de 3.620,00 € H.T,

1 Devis :

Sté DETP DELBES – 47340 LAROQUE-TIMBAUT

- partie très dégradée : travaux revêtement bicouche sur 330 m2, pour un montant de 2.574,00 € H.T,
- partie revêtement calcaire à rénover : travaux revêtement bicouche 870 m2, pour un montant de 6.612,00 € H.T,

Le conseil municipal, à l’unanimité de ses membres présents ayant bien pris en compte les devis présentés et à prestation équivalente :

- Décide de retenir pour l’année 2021, le devis de la Sté DETP DELBES – 47340 LAROQUE-TIMBAUT – pour :
La partie très dégradée : travaux revêtement bicouche sur 330 m2, pour un montant de 2.574,00 € H.T,
- Décide de porter la dépense au budget 2021 en section d’investissement à l’article 2151.

6 - Chemins ruraux : travaux d’épareuse :

Un relevé des chemins ruraux à entretenir sera fait prochainement et il sera demandé un devis à l’entreprise choisie par Fumel vallée du Lot pour les travaux d’épareuse du printemps (travaux d’épareuse le long des voies communales).

Questions diverses :

Gîtes communaux : ACTOUR 47 est en redressement judiciaire et le Comité départemental du tourisme a repris la gestion des gîtes du département.

Un nouveau site centrale de réservation à été mis en place “ELLOHA” et semble très réactif. De nouvelles mesures pour la visibilité des gîtes sont en cours.

Espaces propreté paysanneries : un ajout de containers a été demandé au service environnement de FUMEL ainsi que le goudronnage de l’espace.

Cimetière : Deux composteurs seront mis en place dans le cimetière pour la récupération des déchets fleuris.

Ecole des arts de FUMEL Vallée du Lot : un film de 5,30 minutes va être réalisé par l’école des arts courant mai sur l’ensemble des 27 communes. Pour Masquières, la place du bourg est choisie.

Prochain conseil municipal : le mardi 13 avril 2021 à 20h00 pour le vote du budget.

L’ordre du jour étant épuisé, le Président déclare clos la séance ordinaire du 23 mars 2021 à 22h30.

Ont signé au registre les jours, mois et an susdits :

Les membres présents

BOUQUET Thierry

REY Michel

BUZARE Catherine

MONTANGON Myriam

MOLINIE Anthony

VAN SLOOTEN Johan

LURIAU Thierry

VEYSSIERE Reyne

DE KEYSER Frédéric